



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

défilés de mode

Question écrite n° 15221

Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les problèmes posés par la présence de mannequins très maigres lors des défilés de haute couture. L'exposition médiatique fait des mannequins un modèle à suivre pour un certain nombre de jeunes. Il convient donc d'éviter que des excès comme une grande maigreur puissent être ainsi proposés, même implicitement, comme des modèles à suivre. Cela va à l'encontre des politiques de santé publique, qui prônent l'équilibre alimentaire. Il en va aussi de la santé de ces mannequins, qui peut être gravement mise en danger par cet état de grande maigreur. Alors que de nombreux pays européens prennent des mesures pour interdire aux mannequins présentant un indice de masse corporelle trop faible de défiler, la France apparaît très en retard, avec des propositions de la profession qui ne semblent pas avoir la moindre efficacité. Il lui demande donc ce qu'elle compte mettre en oeuvre pour interdire la présence de mannequins trop maigres lors des défilés de haute couture, et plus généralement, pour lutter contre les effets néfastes sur les jeunes de cette valorisation médiatique de l'extrême maigreur.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15221

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2008, page 698

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)